

REMALARD EN PERCHE

Projet de

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

FICHE DE PRE-CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Ecole :

Classe :

Téléphone Parents :

Téléphone Candidat :

Lieu, date :

Signature du Candidat

Nom et Signature des Parents

En quoi ça consiste ?

Le conseil municipal des jeunes (CMJ) donne la possibilité aux jeunes de Rémalard en Perche (projet ouvert aux élèves du CE1 à la troisième) de s'exprimer sur la vie de leur village. Il permet un apprentissage actif de la démocratie et à la municipalité d'écouter les propositions des enfants et de les consulter.

Pour les futur-es élu-es c'est la possibilité de mettre sur pied des projets qui leur tiennent à cœur et l'occasion pour la municipalité de mieux appréhender les attentes des jeunes Rémalardais.

Le Conseil leur permet de découvrir le fonctionnement de la commune et de participer activement à son évolution en tant que porte-parole de la jeunesse Rémalardaise.

Ils se retrouvent en groupe de travail pour débattre, échanger et décider des projets qui seront suggérés auprès du Conseil Municipal de Rémalard en Perche.

Le Projet de CMJ est de réunir un maximum de 11 jeunes de la commune de Rémalard en Perche pour deux ans (2023 et 2024). Selon le nombre de pré-candidatures reçu le samedi 14 janvier 2023, soit le Conseil Municipal des Jeunes sera installé avec l'ensemble des candidat-es soit des élections seront organisées dans chaque école.

Des réunions se tiendront à la mairie de préférence le mercredi (au maximum une par mois).

Un élu référent, en la personne de Sébastien GARNIER, Conseiller Délégué à la jeunesse, assurera la coordination entre le Conseil Municipal, son maire Patrick RODHAIN et le CMJ.

De mi-décembre 2022 à mi-janvier 2023 les candidat-es pourront remettre la fiche de pré-candidature signée par le candidat et ses parents (ou tuteurs légaux) à l'accueil de la mairie au 23 rue de l'Eglise 61110 REMALARD ENPERCHE tel : 02 33 73 81 18.